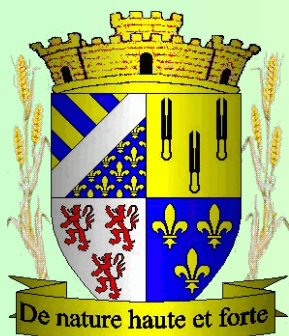


Le Mesnil Saint Firmin



Bulletin municipal

Au sommaire

Actualité
Actualité

Page 2



Quoi de neuf au village

Le dossier
Le dossier

Page 3

Les investissements 2009



Événement
Événement

Page 3



L'inauguration

Page 4

Recyclage des déchets



Rappels
Rappels

Page 5



Branchements assainissement

A découvrir
A découvrir

Page 6

Le site de la commune



Information
Information

Page 7



Nouvelles brèves

Rendez vous
Rendez vous

Page 8

Les animations



Editorial du maire

Ce début d'année a vu l'arrivée des premiers branchements à l'assainissement collectif, 25 branchements sont à ce jour effectués. Je tiens à rappeler que chaque parcelle doit être raccordée pour le 22 octobre 2010, au delà les celles qui ne le seront pas verront leur taxe d'assainissement doublée, cette dernière mise en place par le conseil municipal est de 1,50 € ttc par mètre cube d'eau plus un abonnement à la boîte de raccordement de 60 € par an.

La municipalité a décidé de réaliser un geste pour l'environnement en n'allumant pas l'éclairage public pendant la période du 15 mai au 15 septembre, cela contribuera à la préservation de notre planète et de plus une économie sera réalisée sur le budget de fonctionnement de la commune.

David Duflos

Informations générales

Permanence de la mairie : Chaque vendredi de 17 heures à 18 heures 30

Le conseil municipal : Maire : D.Duflos - 1er adjoint : JM.Meaux - 2ème adjoint : A.Brouaye
Conseillers : E.Brouaye – MB.Bétancourt – A.Caulier – G.Reix – J.Tytgat – E.Valienne – Y.Viollette

Le comité des fêtes : Président : A.Brouaye - Vice présidente : R.Meaux - Trésorière : MB.Bétancourt
Secrétaire : G.Reix

La société de chasse : Président : JP.Blangy - Secrétaire : M.Girma - Trésorier : A.Brouaye

Commerçants et artisans du village : *Brocante de la Verrerie* : Jean-Luc Lacompte
Menuiserie, agencement : Gilles Doan

Commerçants itinérants :

<u>Boulangerie</u> :	Bertin	tous les jours, entre 8 h 30 et 9 h 00 sauf dimanche et lundi
<u>Epicerie</u> :	Mélimelo	toutes les semaines
<u>Fromagerie Epicerie</u> :	Les fromages de France	toutes les semaines le lundi matin
<u>Poissonnerie</u> :	La Marée	toutes les semaines le jeudi matin
<u>Surgelés</u> :	Agrigel	tous les mois
<u>Surgelés</u> :	Domigel	tous les mois
<u>Surgelés</u> :	Eismann	toutes les trois semaines le mercredi matin
<u>Surgelés épicerie</u> :	Maximo	tous les mois
<u>Remarque</u> :	Si vous avez connaissance du passage d'autres commerçants, nous vous remercions de nous les communiquer	

Le carnet du premier semestre 2009

Nous avons eu le plaisir de célébrer : Les noces d'or de M. et Mme Debove et leur avons remis un diplôme.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir : M. et Mme Filali et Malikha Sadouki et leurs enfants Yassine , Amel , Fawzi et Leyla qui ont emménagé dans leur pavillon rue de Bacouel.

Nous aurons bientôt le plaisir de saluer l'arrivée des nouveaux administrés ayant acquis des terrains :
Rue de Chepoix : M. et Mme François-Xavier et Isabelle Guilbert avec leurs enfants Morgane et Xavier.

Rue de Bacouel : M. Julien Bardoux et Amélie Leval avec leur fille Léa
M. Ludovic Martin et Melle Bordet
M. et Mme Cédric et Carine Boudeweel avec leurs enfants Cloé et Hugo
M. et Mme Jean Luc et Véronique Sénéca avec leur fille Gaëlle

Chemin du château d'eau : M. et Mme Joël Luron
M. Julien Luron

Nous avons eu la douleur de perdre : Madame Simone Hanquez, décédée à la maison de retraite de Breteuil.

Le conseil municipal a inscrit au budget de cette année les programmes de travaux suivants :

- Extension du réseau EDF chemin du château d'eau, TVA (19,6%) à la charge du syndicat d'électrification de l'Oise et nous avons une subvention de 5 000 € de la réserve parlementaire du sénateur Marini.
- Réfection totale du caniveau rue d'en bas, malheureusement à ce jour aucune subvention ne nous est octroyée, seule la TVA sera récupérée.
- Travaux branchement des bâtiments communaux à l'assainissement collectif
Pour la mairie prise en charge en totalité par le Pact Adrim, pour la salle communale, prise en charge du Pact Adrim de 4 000 € et pour le logement communal, prise en charge de 1 000 € par le Pact Adrim.
- Réserve incendie pour la rue d'en haut et mise aux normes de la réserve rue d'en bas, obtention de subventions de 42% par le Conseil Général de l'Oise et de 50% par l'Etat.
L'emplacement est prévu sur le terrain communal en bordure du chemin reliant le tour de ville à la rue d'en haut et ressemblera à la photo ci-contre.



Les chiffres de toutes ces prévisions :

Investissement	Montant HT	Montant TTC	Subvention et/ou retour TVA	Reste à la charge de la commune
Extension EDF	10 762 €	12 871 €	7 109 €	5 762 €
Caniveau	12 322 €	14 737 €	2 281 €	12 465 €
Branchements	9 858 €	10 411 €	9 552 €	858 €
Réserves incendie	18 907 €	22 613 €	20 896 €	1 717 €
Totaux	51 849 €	60 632 €	39 838 €	20 802 €

Evénement Evénement



L'inauguration



Ce 12 mai, jour choisi pour l'officialisation de la mise en fonctionnement de nos installations d'assainissement, le soleil n'avait pas dû avoir d'invitation, il n'a pas daigné se montrer et a laissé la place à l'eau, sujet vedette du jour.

Une nombreuse assistance, habitants adultes et enfants, élus locaux voisins, avait bravé les éléments afin de prendre « contact » avec nos moyens de traitement des eaux usées. Ils se sont tous largement intéressés aux installations qui utilisent un procédé entièrement biologique, et ceci dans le cadre parfaitement adapté de la Vallée des Vignes, au beau milieu de la verdure.

Mr Yves Rome, Président du Conseil Général de l'Oise et principal financeur, a procédé à la coupure du ruban, assisté de Mr Jean Cauwel, conseiller général, Mr Olivier Paccaud député suppléant et Mr David Duflos maire du Mesnil Saint Firmin.

Etaient également présents, Mr François Sence président du SIVOM du canton de Breteuil, la majorité des maires des communes voisines et M^{elle} Elodie Montigny représentant le maître d'œuvre Saunier associés.

Ont suivi les discours d'usage et le cocktail en la salle des fêtes du village, offert par le Conseil Général associé à l'entreprise SAUR, constructeur de la station et à la commune



Jetons moins, consommons mieux, trions plus afin de réutiliser!!!



**Du tri à la
seconde vie**

Effaçons
ensemble
l'image de
gauche pour
activer celle de
droite et vivre
éco-citoyen



Pourquoi doit-on trier ses déchets?

La Loi fixe que la France devra revaloriser 50 % de ses déchets ménagers soit par réutilisation, soit par recyclage, soit par compostage. A terme, les déchets acceptés en "décharge" ne devront être que des déchets ultimes, c'est-à-dire dont on ne plus rien extraire sous forme de matière ou d'énergie.

Les déchets ménagers (recyclables)

- déposer vos déchets recyclables en vrac dans vos bacs (ne pas les emballer dans des sacs plastiques fermés)
- ne pas emboîter les déchets dans les autres (ex : un flacon plastique dans une boîte de conserve) car, sur la chaîne de tri, ils ne pourront pas être séparés.
- vous pourrez laisser le bouchon sur les bouteilles plastiques : bien qu'ils ne soient pas de la même matière, les processus de recyclage des plastiques avant évolué. ils pourront être séparés.

Les déchets de verre, dans les colonnes à verre, ne doivent être déposés que : bocaux, bouteilles, flacons, verre à boire, etc.

- exclues la vaisselle, la porcelaine (assiette, bols, plats en "pyrex")
- exclues les ampoules électriques
- exclus les miroirs, bris de glace, etc.

Les déchets verts, les déposer à la déchetterie, ou mieux encore les composter dans son propre jardin en tas ou en composteur.

- les déchets de jardin : fanes de légumes, tontes de pelouse, feuilles, petites tailles de haies et d'arbres, fleurs fanées, plantes...
- les déchets de cuisine : épluchures, fruits et légumes abîmés, coquilles d'œufs, marc de café, filtres à café, pain, restes de repas...
- les déchets de maison en petites quantités : essuie-tout, mouchoirs en papier, cendres de bois, sciures, copeaux de bois...

Les déchets divers et encombrants, soit les exclus des verre, du tri pour recyclage, des ménager, etc... sont à déposer en déchetterie.

- les déchets verts non compostables (taille de haie, branchage)
- la vaisselle, la porcelaine (assiette, bols, plats en "pyrex")
- les ampoules électriques, les miroirs, bris de glace, etc.
- les téléviseurs, ordinateurs, écrans, imprimantes, etc.
- les sommiers matelas et autres mobiliers
- les réfrigérateurs, machines à laver et autres appareils ménagers

Attention : les piles électriques doivent impérativement être séparées de tous les autres déchets. Les bureaux de poste et la plupart des grandes surfaces mettent à disposition des boîtes de récupération des piles usagées.



Vingt cinq habitations raccordées

Depuis sa mise en service au mois d'octobre 2008, l'assainissement collectif recevait principalement les eaux usées de la maison d'enfants. Depuis lors, d'autres habitants ont entrepris de se raccorder pour atteindre le nombre actuel. Sur les 89 boîtes de branchement, il est indispensable que la moitié soit raccordée afin que la commune puisse toucher le solde des subventions. Nous invitons donc ceux qui ne l'ont pas encore fait à entreprendre la démarche; d'autant qu'après octobre 2010, les habitations non raccordées verront doubler leur taxe d'assainissement, alors même qu'elle aura été payée pendant 2 ans un service non utilisé. En effet, l'abonnement et la taxe d'assainissement sont exigibles depuis le 1^{er} décembre 2008 et la 1^{ère} facture sera payable courant juillet. N'oubliez pas que l'agence de l'eau vous verse 1 000 € forfaitaire pour vous brancher.

L'assainissement collectif est la continuation de la gestion de vos déchets



Que se passe-t-il une fois la chasse d'eau tirée et la porte fermée ?

Une idée reçue qui nous vient de la ville laisse penser que tout est traité par la station (*tout à l'égout*). Il n'en est rien et ce terme est à proscrire totalement de votre vocabulaire.

Notre station de traitement est dite « biologique » ce qui signifie qu'elle ne traite que ce qui est biodégradable naturellement. Ce sont les roseaux par l'intermédiaire de leurs racines qui digèrent les matières qui ne doivent en aucun cas être solides.



. Les objets non dégradables

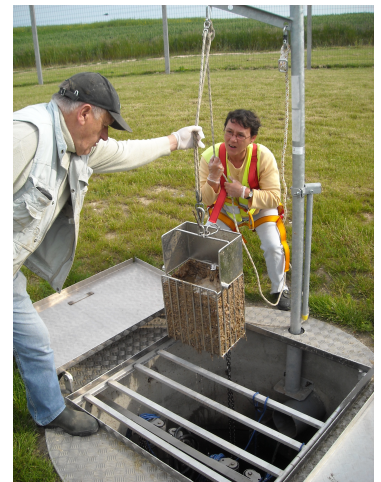
Ils ne doivent en **aucun cas être jetés** dans la cuvette des WC, car tout ce qui passe par le siphon est entraîné par le flux de la chasse d'eau dans les canalisations du réseau. Ces objets, non solubles dans l'eau risquent de stationner dans les tuyaux et éventuellement provoquer des engorgements, voire des bouchons. Ce qui par la suite nécessitera l'intervention d'une entreprise spécialisée et entraînera un surcoût budgétaire pour les éliminer.

La majeure partie de ces objets va suivre l'écoulement continu, et se retrouver à l'entrée de la station de traitement, nécessitant un entretien supplémentaire.

. L'entretien de la station

L'employée communale, accompagnée en rotation d'un des membres de la commission d'assainissement se rend tous les lundis et jeudis matin s'assurer du bon fonctionnement de l'ensemble des installations. Obligation lui est faite de vider le panier de récupération où se trouvent les objets non dégradables.

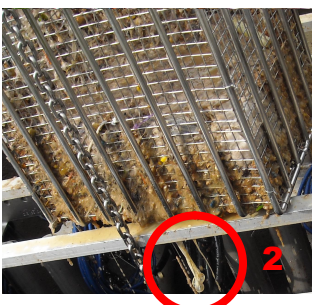
On peut voir sur la photo ci contre le résultat d'une demie semaine de rejets qui ne représente que la moitié des rejets du village, tout le monde n'étant pas encore raccordé. Faudra-t-il à terme une intervention journalière ?



. Le contenu du panier

Le panier ne devrait contenir que des objets **accidentellement** tombés dans les WC, du genre petit jouet d'enfants. Or nous trouvons dans ce dernier, toute sorte de choses jetées intentionnellement. Sur les photos ci contre on peut voir : un tube de tampon périodique (1), un préservatif (2). On y trouve également en grande quantité des lingettes jetables, cotons tiges, boules de cheveux. Cela a pour effet de colmater les mailles du panier et de retenir dans ce dernier, les matières fécales.

Outre le fait que le nettoyage du panier est désagréable pour les personnes en charge du travail, cela nuit au bon fonctionnement de la station et à long terme, sera préjudiciable à tous.



. Le comportement à adopter

Les objets cités ci-dessus et les autres du même type doivent être jetés dans la poubelle de déchets ménagers « tout venant », à destination de l'incinération. Il est donc indispensable que chacun prenne les dispositions nécessaires.

Nous comptons donc sur le civisme de tous les personnes habitant ou travaillant au Mesnil Saint Firmin pour suivre ces règles simples respectant le travail des autres.

Il nous apparaît également nécessaire que chacun l'enseigne et le rappelle fréquemment aux enfants et particulièrement aux adolescents.

Les habitants ne possédant pas internet ne peuvent se rendre compte de ce qu'est le site communal.
Pour qu'ils puissent le découvrir, nous mettrons dans chaque numéro du bulletin une page du site :

Ci-dessous le page de bienvenue du site

Site optimisé pour l'affichage 1024 x 768
Mise à jour du 17 avril 2009

Bienvenue au Mesnil Saint Firmin

Accueil du site communal

Cartes postales anciennes

Maison d'enfants Anne Marie Javouhey

Xiti

Le Mesnil Saint Firmin, site officiel de la commune, survol d'un village de Picardie, de son histoire et de ses particularités

Pourquoi un site ?

Le site est l'endroit, l'adresse où sont déposés des textes et des images mis à la disposition de toute personne. Celui du Mesnil Saint Firmin permet entre autre de renseigner les habitants de la commune, de faire découvrir aux personnes extérieures le village, son histoire et sa vie et de faire prendre conscience de l'existence de notre communauté à toute personne faisant des recherches aux quatre coins du monde.

Sur la page d'accueil ci-dessus, figure une sorte de sommaire qui permet d'aller directement aux différents chapitres :

- 📁 Accueil du site communal
 - Présentation du village, son identité, sa situation.
 - Les sous chapitres

- 📁 Cartes postales anciennes
 - Une série de 41 cartes qui ne demande qu'à être complétée.

- 📁 La maison d'enfants Anne Marie Javouhey
 - Présentation de l'établissement
 - Les sous chapitres

Ces différents chapitres seront détaillés dans les prochains bulletins.

Par ailleurs, un ordinateur se trouvant à l'étage de la mairie est à la disposition des personnes qui souhaiteraient visiter le site, selon des modalités qui reste à définir. L'adresse du site : <http://www.lemesnilsaintfirmin.com>

Les petits travaux d'entretien



Les arbres de la place Gabriel Boniface Bazin et ceux de la placette rue du château ont été taillés par des membres de la commission des chemins. Cette opération a permis à la commune de réaliser une économie par rapport à l'intervention d'une entreprise extérieure. La carrière communale de la Vallée des Vignes a été mise en sécurité. Les parois abruptes du pourtour ont été adoucies pour



éviter aux éventuels promeneurs le danger de chutes verticales. Par ailleurs, une barrière cadenassée a été installée afin d'éviter les dépôts sauvages, tels que pneus, pièces de véhicule et autres déchets destinés au recyclage.

Une réflexion doit être envisagée quant aux types de dépôts qui seront autorisés dans l'avenir, ceci en fonction des moyens mis en place pour le recyclage des déchets et des impératifs dus à la protection de notre environnement.

Pour tout dépôt, demander la clé au maire, David Duflos ou au 2^{ème} adjoint, Alain Brouaye ou au conseiller, Alain Caulier.

D'autres travaux d'entretien sont également envisagés et les réfections entreprises l'été dernier sur les chemins continuent cette année :

- Le chemin des Routis, dans sa partie sous les bois est remblayé en gravats (17 remorques), avec une pente latérale permettant l'écoulement vers un côté dans le bois en contrebas.
- Le chemin des vignes est également caillouté le long de la station de traitement.
- Les trous et ornières seront rebouchés en gravats sur les autres chemins communaux en fonction de l'état et de l'urgence.
- A l'automne, une taille des ronces en bordure de certains chemins sera réalisée par le tracteur du SIVOM.



L'extinction des « feux »

Depuis le 15 mai, vous avez pu remarquer que les rues du Mesnil n'étaient plus éclairées la nuit.

Cette situation doit durer jusqu'au 15 septembre et répond au souci primordial d'économie d'énergie préconisée par les directives européennes. Il est à noter que certains administrés en avaient fait la remarque à plusieurs reprises surtout à propos du clocher, ce dernier restera éteint sauf en période de fêtes. Ils étaient en cela précurseurs de la démarche de la communauté de communes qui lance pour les prochains mois une étude en ce sens. De nouvelles dispositions seront peut-être prises à la suite de cette étude.

Dans le village et alentour



Le cross de la maison d'enfants s'est déroulé le 25 mars.

Comme chaque année de nombreux participants, venant de divers établissements du département et de ceux voisins, ont répondu présents. En fonction des âges, ils se sont dépensés sur les différents parcours tracés vers les bois à partir de la place Gabriel Boniface Bazin.

Les meilleurs ont ensuite été récompensés par des coupes et médailles qui leur ont été offertes par diverses personnalités locales.

Sur la photo, remise de médaille par le maire du Mesnil St Firmin.

Les bois du Mesnil.

Tous les printemps, chacun peut aller admirer l'éclosion jaune des jonquilles, suivie de celle des jacinthes puis du muguet, grâce à la bienveillance des propriétaires des bois qui ne clôturent pas et que nous remercions vivement.

Malheureusement, on a constaté des dégradations et dépôts de toutes sortes de plus en plus fréquents. Nous rappelons à chacun, habitant ou visiteur extérieur qu'il est primordial de respecter les lieux en n'y jetant ni canette, papier ou emballage, en ne déracinant pas les plantes non plus, afin que ce magnifique environnement nous soit encore laissé accessible dans les prochaines années.



Les après midi des plus de 55 ans (CCAS)

Chaque premier mardi du mois, une petite vingtaine de personnes se réunit pour le plaisir de jouer au loto, aux cartes ou aux dominos. Et, c'est toujours avec plaisir que nous fêtons l'anniversaire de l'un(e) ou l'autre qui s'est chargé d'apporter les gâteaux et boissons du goûter qui clôture l'après midi.

La fréquentation n'est pas très importante puisque dans le village, nous sommes 59 à avoir plus de 55 ans. Aussi, n'hésitez pas à nous rejoindre avec de nouveaux jeux, certains sont déjà à disposition (scrabble, Trivial Pursuit sur la France, mikado et autres), mais il serait intéressant de redécouvrir des jeux anciens... Alors venez vite !

A noter cependant que la prochaine réunion aura lieu le huit septembre, les mois de juillet et août étant réservés aux activités d'extérieur. La majorité des participants attendent donc avec impatience cette réunion.

La vingt et unième brocante du muguet

Elle s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur puisque le soleil était de la partie. Malgré quelques problèmes de dernière minute, la majorité des participants a accepté les nouvelles règles de réservation et de placement. Les exposants de la place Gabriel Boniface Bazin ont tout de même fait grise mine, car le terrain était encore un peu humide de la fraîcheur de la nuit. Par contre en fin de journée, c'était eux les plus ravis alors même que la fréquentation y était moins importante. En effet, un bon nombre de visiteurs ne s'est pas rendu compte que la brocante continuait au delà de la rue du Château. Il est évident que l'année prochaine il faudra trouver une solution. Le Comité des Fêtes remercie particulièrement les personnes qui sont gentiment venu aider ses membres (ils ne sont plus que 10) à faire face aux différentes obligations de la journée (barrière et circulation - restauration - buvette).



Le repas des aînés

Contrairement aux années précédentes, le repas des aînés n'a pu avoir lieu au mois de mars. L'effectif réduit du Comité des Fêtes, mais aussi et surtout la volonté de rapprocher les générations en sont la principale cause.

Aussi, le dimanche 20 décembre sera-t-il le Noël des aînés (repas de midi) et celui des enfants (arbre de Noël).

Le repas de la Saint Firmin

Toujours pour les mêmes raisons d'effectif, le Comité des Fêtes a décidé de jumeler les fêtes du 14 juillet et de la Saint Firmin. Le repas du 14 juillet sera donc gratuit pour les habitants du village et ouvert aux personnes extérieures (parents ou amis) moyennant participation financière.

L'après midi sera comme les autres années consacrée aux jeux habituels du 14 juillet, la présence de tous étant la bienvenue.

Le sportif du Mesnil Saint Firmin

Qui n'a pas vu courir dans le village et les bois notre ami Jean-Marie Van de Weghe ? Cet entraînement assidu lui a permis de réaliser des performances remarquées dans la Trans Baie (St Valéry Le Crotoy 15km) où il a terminé 441^{ème} sur 5 500 participants et dans la Course des Rues de Beauvais (10km) où il était 87^{ème} sur 1 000 participants.

- Autour du 14 juillet, les brioches offertes aux aînés par le CCAS seront distribuées.
- Le 19 décembre, le CCAS distribuera les colis de Noël aux aînés de plus de 65 ans.
- Le 20 décembre à 12h30 repas des Aînés
 à 15h00 arbre de Noël pour les enfants du village.

Comité de rédaction du bulletin

Rédaction et relecture concertée par Marie-Blanche Bétancourt, Geneviève Reix et Jean Marc Meaux.

Les informations de ce bulletin sont également relayées dans le site Internet de la commune

<http://www.lemesnilsaintfirmin.com> - Communications email : lemesnilsaintfirmin@hotmail.fr